



**INSTITUT DE FORMATION REGIONAL EN SANTE
DE BASSE NORMANDIE**

**25 Rue Balzac – BP 56
61002 ALENCON CEDEX**

☎ 02.33.80.08.89 ☎ 02.33.80.08.81

Site : www.ifres-alencon.com

@ mail : sec.ifmk@ifres-alencon.com



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE

DOSSIER INSCRIPTION

CONCOURS 2012

ADMISSION

Les modalités d'admission à l'institut de formation en masso-kinésithérapie d'Alençon sont fixées par arrêté du 2 Juin 2010 modifiant l'arrêté du 23.12.1987.

L'institut organise, sous contrôle du Directeur général de l'agence régionale de santé, un concours dont les épreuves se dérouleront à :

ALENCON
le SAMEDI 12 MAI 2012
APRES MIDI

Les membres du jury sont nommés par le directeur de l'Institut, sous le contrôle de l'ARS.

Le nombre de places sera pour la rentrée de septembre 2012 de 80 conformément à l'arrêté du 9 Juillet 2010.

Conditions d'inscription au concours -----

- Sont admis à se présenter aux épreuves d'admission:
 - * Les titulaires du baccalauréat français ;
 - * Les titulaires de l'un des titres admis en dispense
 - * Les personnes ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université ou les titulaires d'un diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U);
 - * Les personnes reçues à l'examen de niveau organisé en vue de l'admission dans les écoles paramédicales ;
 - * Les personnes reçues à un examen d'aptitude pour l'admission à la formation à laquelle ils se présentent ;
 - * Les candidats de classe terminale : leur admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission.

Aucune dispense d'âge n'est accordée : il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Formalités d'inscription -----

Retourner le dossier d'inscription par courrier à l'institut
au plus tard le 9 MARS 2012 minuit
le cachet de la poste faisant foi.

Nous adresser le dossier COMPLET à l'adresse suivante

I.F.R.E.S. DE BASSE NORMANDIE

I.F.M.K.

CONCOURS DE KINESITHERAPIE

25 rue Balzac

BP 56

61002 ALENCON CEDEX

AUCUNE SUITE NE SERA DONNEE A UN DOSSIER INCOMPLET.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE

Nous vous ferons parvenir votre **CONVOCATION** aux épreuves au plus tard **30 AVRIL 2012**. Elle précisera les renseignements pratiques nécessaires.

Si à cette date vous n'avez pas reçu votre convocation, renseignez-vous auprès du secrétariat de l'Institut (l'Institut ne peut être tenu responsable d'un non acheminement du courrier).

Etudiants nécessitant un tiers temps :

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (M.D.P.H.).

Les candidats doivent fournir l'accord de ce tiers temps avant la clôture des inscriptions.

Les épreuves d'admission -----

Epreuves écrites et anonymes de :

- **Biologie, durée 1 H 30, notation sur 20 points**
- **Physique, durée 1 H 00, notation sur 20 points**
- **Chimie, durée 0 H 30, notation sur 10 points**

Le programme de ces épreuves est celui des classes de première et de terminale, série scientifique, tel que défini dans l'annexe 1 de l'arrêté du 15 novembre 2002.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion du candidat.

La note « zéro » à l'une des épreuves est éliminatoire.

Résultats des épreuves d'admission -----

A l'issue des épreuves d'admission et au vu des notes attribuées par le jury, le président du jury établit la liste de classement. Celle-ci comprend une liste principale et une liste complémentaire : cette dernière doit permettre de combler les vacances résultant des désistements éventuels.

Lorsque deux ou plusieurs candidats obtiennent le même nombre de points, le rang de classement est déterminé par les notes obtenues successivement aux épreuves de biologie, physique et chimie.

En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé sera classé avant les autres.

Les résultats seront communiqués :

- par affichage à l'institut,
- par courrier adressé à chaque candidat

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Inscription à l'institut -----

Si dans les **dix jours** suivant l'affichage des résultats, le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les candidats qui ont accepté leur affectation dans l'institut ont un délai de **quatre jours** à compter de leur acceptation pour s'inscrire et acquitter les droits d'inscription. Passé ce délai, les candidats sont réputés avoir renoncé au bénéfice des épreuves d'admission.

A titre d'information, les frais de scolarité pour l'année 2011 – 2012 sont de 5700 € payables en trois fois. Pour vous inscrire, un premier versement vous sera demandé.

Admission définitive -----

Les candidats de classe terminale devront fournir une attestation de succès au baccalauréat à la direction de l'institut au plus tard quatre jours après affichage des résultats de cet examen.

L'admission définitive de tous les candidats sera subordonnée, au plus tard le jour de la rentrée :

1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession.

2° A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical de vaccinations antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique et antityphoïdiques. Ce certificat doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculinique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le B.C.G. ont été effectuées.

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations indiquées ci-dessus, il appartient au médecin de l'agence régionale de santé désigné par le directeur général, d'apprécier la suite à donner à l'admission des candidats.



CONCOURS 2012
- Dossier d'inscription -

Dossier à retourner à l'institut par courrier

Au plus tard le

VENDREDI 9 MARS 2012

(Cachet de la poste faisant foi)

Merci de cocher chacune des pièces demandées ci-dessous et de joindre cette feuille à votre dossier

Pièces à fournir :

Le formulaire d'inscription dûment rempli

Un justificatif d'identité : Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ou du livret de famille

Une photographie d'identité récente, avec votre nom et prénom inscrits au dos de celle-ci.

- Selon votre situation :

Une copie du diplôme du baccalauréat français ou du titre admis en équivalence

ou Un certificat de scolarité pour les lycéens en classe de terminale

ou Les justificatifs de l'expérience professionnelle d'une durée minimale de 5 ans ou de l'activité assimilée qui ouvrent droit au concours.

2 enveloppes vierges (Format 22,9 x 32,4 cm, auto-collantes) affranchies à 0,95 €

Une carte postale **classique affranchie à 0,58 € à votre nom et adresse**, Cette carte vous sera retournée avec le tampon de l'IFMK validant votre inscription. Votre convocation vous sera adressée ultérieurement.

Un chèque de 105 euros libellé à l'ordre de l'IFMK correspondant aux droits d'inscription **avec au dos du chèque le nom et prénom du candidat passant le concours.**

Pour les candidats qui s'inscrivent aux 2 concours (Kiné + Ergo), l'Institut de masso kinésithérapie et l'institut d'ergothérapie proposent un tarif préférentiel de 180 euros **avec au dos du chèque le nom et prénom du candidat passant les concours.**

Pour les étudiants justifiant d'un tiers temps la photocopie de l'accord de la MDPH

Bon de commande et chèque pour les Food packs

Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets



BON DE COMMANDE : FOOD PACKS



Chers étudiants de prépa kiné,

Si vous recevez ce document c'est que vous souhaitez passer le concours d'entrée dans notre belle école, c'est bien, mais l'avoir ce concours c'est mieux !

Et pour l'avoir, il faut être préparé, avoir étudié jour et nuit, avoir été passé des concours aux 8 coins de l'hexagone, avoir bien dormi la veille et bien mangé le midi.

On ne peut pas vous aider à grand chose là dedans si ce n'est qu'on peut vous apporter quelque chose à vous mettre sous la dent avant de plancher.

En effet le bureau des étudiants de l'école et son association la TAEKA, en partenariat avec la boulangerie « Le Saint Honoré » à Alençon met à votre disposition des packs regroupant un sandwich, une boisson et un dessert qui vous seront remis sur vos lieux de concours avant ce dernier.

Afin de commander ces food packs, il suffit de nous retourner le bon de commande suivant ainsi qu'un règlement par chèque de la somme correspondante à l'ordre de la TAEKA, il vous sera alors renvoyé avec la convocation un bon pour récupérer votre food pack le jour du concours.

Les FOOD PACKS devront être payés avec l'envoi du dossier d'inscription, ne seront servis sur place que les sandwiches ayant été commandés et payés



Les menus proposés sont les suivants :

1. Jambon Beurre + bouteille d'eau + pomme : 4€
2. Rosette + Bouteille d'eau + pomme : 4€
3. Thon crudités + Bouteille d'eau + pomme : 4€
4. Jambon Cru – Tomme + Boisson + Tartelette Pommes : 5€50
5. Thon crudités + Boisson + Tartelettes Pommes : 5€50
6. Provençal (chèvre, lard, salade, noix) + boisson + tarte aux abricots : 6€20

Les boissons (33cl) proposées dans les menus 4 – 5 - 6 seront les suivantes :

A : Coca-cola / B : Oasis fruits rouges / C : sprite / D : jus d'orange / E : Bouteille d'eau

Pour toutes informations complémentaires : taeka61@gmail.com

Bon de commande :

Je, soussigné(e)

.....

désire commander un ou des food pack(s) pour le concours d'entrée à l'IFMK d'Alençon

LE SAMEDI 12 MAI 2012

menu	1	2	3	4	5	6
Choix du menu (cocher)						
Indiquer la boisson choisie (pour les menus 4-5-6 uniquement, noter la lettre correspondante)						
Quantité						

Pour un total de :€

Vous pourrez récupérer vos food packs à partir de 11 H sur votre lieu de concours.

En espérant vous revoir pour la rentrée de septembre !!!

Signature :